

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-521

présenté par
Mme Josso

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	1 000 000
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	1 000 000	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 4 février 2021, le président de la République a lancé la stratégie décennale de lutte contre les cancers et insisté sur la nécessité d'accentuer la recherche sur les cancers pédiatriques. Le taux de survie à 5 ans des 2 200 enfants, adolescents et jeunes adultes atteints chaque année de cette pathologie dépasse désormais les 80 %, un chiffre en progrès mais qui demeure insuffisant.

L'Inca (Institut national du cancer) s'est vu affecté cinq millions d'euros par an pour la recherche sur les cancers pédiatriques, permettant de lancer de nouveaux programmes de recherche sur les causes et les origines des cancers de l'enfant, avec notamment un point d'attention sur le rôle des facteurs épigénétiques, génétiques, environnementaux et l'influence des processus développementaux.

L'Inca pourrait également s'il en avait les moyens, consolider les cohortes pédiatriques en place afin de les fiabiliser encore, organiser le partage de données et mieux documenter les séquelles afin de mieux les prévenir. L'Inca pourrait, de même, financer la mise en place de nouvelles cohortes sur des questions peu documentées à ce jour et constituer une cohorte de tous les cas de cancers pédiatriques afin de recueillir des informations sur leur histoire (lieux d'habitation, modes de vie, expositions à de potentiels facteurs de risques connus ou inconnus).

Aussi est-il proposé les mouvements de crédits suivants :

- une augmentation d'un million d'euros des crédits alloués à l'Inca, via les crédits de l'action n°2, « Agence nationale de recherche » dédiés aux dépenses d'interventions de l'Agence nationale de recherche, du programme 172, « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »,
- une diminution d'un million d'euros des crédits de l'action 2, « aides indirectes », du programme 231, « vie étudiante ».